



Démarches état civil

Pièces d'identité:

Vous souhaitez créer ou renouveler votre carte d'identité, la mairie de Roquesérière, ne vous accompagne plus dans cette démarche administrative. Les mairies de Montastruc La Conseillère, Verfeil sont habilitées à vous accompagner. Vous n'êtes pas contraint de faire votre demande de création ou renouvellement de carte d'identité dans le département de résidence. Suivez ce lien pour obtenir les documents à fournir "[service public carte identité](#)"

Vous souhaitez créer ou renouveler votre passeport, il convient de vous adresser à une mairie équipée pour le passeport biométrique. Pour Roquesérière, la mairie la plus proche est Montastruc-la-Conseillère.

Ci-dessous le lien de la liste des mairies équipée par biométrie en haute-Garonne:

[liste des mairies équipée par biométrie](#)

Documents divers :

En cliquant le lien ci-après vous aurez directement accès au site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) qui vous permettra de télécharger ou d'imprimer les informations et formulaires à jour <https://www.service-public.fr/>

Français ou étrangers, pour toute demande d'actes établis hors de France, contacter :

Ministère des Affaires étrangères

Service central d'Etat civil

11, rue de la Maison Blanche

44941 NANTES Cedex 09

0 826 08 06 04

RECENSEMENT MILITAIRE-JDC



Les étapes:

Vous avez entre 16ans et 16ans et 3 mois

Recensement obligatoire dans votre mairie de rattachement

Vous sortez de la mairie avec votre **certificat de recensement**

Dans **le trimestre suivant**, la mairie fait parvenir votre dossier au Centre du Service National de rattachement

Vous vous inscrivez sur le site : majdc.fr vous pouvez suivre votre dossier et modifier la date de convocation

Entre 8 et 12 mois plus tard vous recevrez une convocation par mail et/ou à votre domicile par courrier

Vous effectuez votre Journée Défense et Citoyenneté et recevez votre **certificat de participation à la JDC**.

ci-joint la notice individuelle : [Formulaire-Recensement](#).